

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SEANCE DU 06 MARS 2025

Date de convocation :  
28.02.2025

Nombre de Membres :  
En Exercice : 12  
Présents : 10  
Pouvoirs : 1  
Excusés ou absents : 1  
Siège vacant non  
comptabilisé : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le six mars, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni dans la salle du rez de chaussée de l'espace Maurice Genevoix sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

**Etaient présents :** Mme GROS, Mme PIGEAT, Mr BAUGE, Mme CAPPENDŸK, Mme TURE, Mme MOREAU, Mr MOURBRUN, Mme MARGUERITAT et Mme VAN DE WALLE

Résultat du vote :  
Voix « pour » : 11  
Voix « contre » : 0  
Absentions : 0

**Avait donné pouvoir :** Mr KOCH représenté par Mme VAN DE WALLE.

**Était absent ou excusé :** Mr DEBROYE.

Date d'affichage :  
28.02.2025

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDŸK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **2025/06 TARIFS CARSAT 2025 : EXPERIMENTATION SAAD CONVENTIONNE**

#### 9.1 Autres domaines de compétences de la commune

Vu la délibération en date du 12/09/2022 portant convention entre le CCAS de Mehun sur Yèvre, service SAAD et la CARSAT,

Vu la délibération 2024/25 en date du 24 juin 2024, portant tarification des interventions du SAAD pour les ressortissants CARSAT dans le cadre d'une expérimentation nationale,

Considérant que la CARSAT Centre, renouvèle l'expérimentation de tarification au-delà du plafond réglementaire pour l'année 2025 pour les SAAD conventionnés,

Considérant que le tarif horaire des interventions du SAAD est arrêté chaque année par le Conseil Départemental,

Considérant que ce tarif peut évoluer,

Considérant que ce tarif fixe le cout horaire de revient par bénéficiaire,

Considérant que le tarif CNAV peut évoluer chaque année,

Considérant que la participation des bénéficiaires selon les tranches peut évoluer en fonction des décisions de la CNAV,

**Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **Fixent la tarification des ressortissants CARSAT, pour les jours ouvrables, dimanches et jours fériés comme suit :**

<b>1ere Tranche : TARIF CNAV + 0,30</b>
<b>2ème tranche : TARIF CNAV + 0,50</b>
<b>3ème tranche : TARIF CNAV + 0,90</b>
<b>4ème tranche : TARIF CNAV + 1.20</b>
<b>5ème tranche : TARIF CNAV + 1.50</b>

<b>6ème tranche : TARIF CNAV + 1.80</b>
<b>7ème tranche : TARIF CNAV + 2.10</b>
<b>8ème tranche : TARIF HORAIRE MOYEN CD</b>

- Disent que la date d'application de ces nouveaux tarifs pour les publics concernés est fixée au 01/04/2025.

**Le Président,**



**Jean-Louis SALAK**

**La Secrétaire de séance,**



**Régine CAPPENDÏK**

Publié sur le site internet de la commune

le : 21 . 03 . 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>